

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 47.935.200 un actif net de D : 47.379.513 et un bénéfice de la période de D : 405.316.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 26,76% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 25.328

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 29 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>33 089 746,230</u>	<u>24 549 046,656</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		33 002 410,240	24 461 678,101	31 224 351,631
Titres OPCVM		87 335,990	87 368,555	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		<u>14 823 777,457</u>	<u>6 693 726,797</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	1 997 947,352	-	996 460,177
Disponibilités		12 825 830,105	6 693 726,797	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	<u>21 676,677</u>	<u>15 103,072</u>	<u>16 013,826</u>
TOTAL ACTIF		<u>47 935 200,364</u>	<u>31 257 876,525</u>	<u>41 671 815,179</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	63 106,140	21 274,152	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	492 581,054	600 051,263	462 375,151
TOTAL PASSIF		<u>555 687,194</u>	<u>621 325,415</u>	<u>512 670,444</u>
ACTIF NET				
Capital	9	45 091 356,473	29 158 537,348	39 540 415,596
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 845 923,698	1 192 755,243	231,418
Sommes distribuables de l'exercice en cours		442 232,999	285 258,519	1 618 497,721
ACTIF NET		<u>47 379 513,170</u>	<u>30 636 551,110</u>	<u>41 159 144,735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>47 935 200,364</u>	<u>31 257 876,525</u>	<u>41 671 815,179</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	407 361,274	279 838,118	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		407 361,274	279 838,118	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	-	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	103 319,740	57 997,772	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		510 681,014	337 835,890	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(63 106,140)	(46 763,009)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		447 574,874	291 072,881	1 466 961,143
Autres charges	13	(18 133,931)	(13 986,342)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(25 327,788)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		404 113,155	277 086,539	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		38 119,844	8 171,980	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		442 232,999	285 258,519	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(38 119,844)	(8 171,980)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 203,011	(659,938)	(5 395,974)
RESULTAT DE LA PERIODE		405 316,166	276 426,601	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/01 au 31/03/2017	Période du 1/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	405 316,166	276 426,601	1 399 761,312
Résultat d'exploitation	404 113,155	277 086,539	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 203,011	(659,938)	(5 395,974)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(1 196 425,802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 815 052,269	768 760,281	11 364 444,997
Souscriptions			
- Capital	11 620 331,375	3 969 820,668	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	114,453	(61,884)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	534 733,715	182 442,135	1 180 479,377
Rachats			
- Capital	(6 070 679,250)	(3 239 105,151)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28,712)	44,834	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(269 419,312)	(144 380,321)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 220 368,435	1 045 186,882	11 567 780,507
ACTIF NET			
En début de période	41 159 144,735	29 591 364,228	29 591 364,228
En fin de période	47 379 513,170	30 636 551,110	41 159 144,735
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	385 291	276 965	276 965
En fin de période	439 368	284 084	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	107,836	107,843	106,826
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	0,94%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 33.089.746,230 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		32 304 039,000	33 002 410,240	69,66%
Obligations de sociétés		29 215 719,000	29 864 124,428	63,03%
AIL 2012-1	6 500	130 000,000	135 470,400	0,29%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	500 790,685	1,06%
AMEN BANK ES 2009	10 000	533 100,000	544 756,000	1,15%
AMEN BANK ES 2010	10 000	599 800,000	614 096,000	1,30%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 200 000,000	1 228 336,000	2,59%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 633 996,800	3,45%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	101 060,000	0,21%
ATL 2011	4 865	194 600,000	195 853,224	0,41%
ATL 2012-1	2 500	50 000,000	52 056,000	0,11%
ATL 2013-1 TF	3 000	240 000,000	252 304,800	0,53%
ATL 2013-1 TV	2 000	160 000,000	167 424,000	0,35%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	804 600,000	1,70%
ATL 2016-1 A	10 000	1 000 000,000	1 045 696,000	2,21%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 002 816,000	2,12%
ATL SUB 2008	5 000	200 000,000	205 600,000	0,43%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 500 000,000	1 543 760,000	3,26%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 229 580,000	2,60%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 242 128,000	2,62%
BH 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 053 520,000	2,22%
BNA 2009	10 000	533 100,000	555 748,000	1,17%
BTE 2009	15 000	450 000,000	460 248,000	0,97%
BTE 2010	20 000	800 000,000	816 848,000	1,72%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	885 456,000	1,87%
BTE 2016	5 000	500 000,000	505 352,000	1,07%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	267 526,000	0,56%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	72 056,160	0,15%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 230 780,000	2,60%
CIL 2016/1	12 000	1 200 000,000	1 263 120,000	2,67%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 712 580,000	3,61%
STB 2011	20 000	571 000,000	575 880,000	1,22%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	301 548,000	0,64%
TL 2012/1 CA	5 000	100 000,000	104 124,000	0,22%
TL SUB 2013	5 000	200 000,000	209 886,000	0,44%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 084 611,600	2,29%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	502 380,000	1,06%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	530 660,000	1,12%

TL 2017-1	8 000	800 000,000	801 437,786	1,69%
UBCI 2013	3 000	240 000,000	250 910,400	0,53%
UIB 2009/1 A	20 000	600 000,000	617 744,000	1,30%
UIB 2009/1 B	20 000	1 066 200,000	1 099 224,000	2,32%
UIB 2011/1 A	15 500	775 000,000	794 455,600	1,68%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	86 326,800	0,18%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 581 378,173	3,34%
Bons du trésor assimilables		3 088 320,000	3 138 285,812	6,62%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	658 048,808	1,39%
BTA 6,75-07/2017 10 ANS	500	510 000,000	521 668,598	1,10%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	992 855,702	2,10%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	965 712,704	2,04%
Titre OPCVM		87 113,752	87 335,990	0,18%
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 335,990	0,18%
Total		32 391 152,752	33 089 746,230	69,84%
Total par rapport au total des actifs			69,03%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 1.997.947,352, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	1 990 810,969	1 997 947,352	4,22%
Certificat de dépôt HL au 12/04/2017 à 7,25%	995 195,693	998 231,695	2,11%
Certificat de dépôt TL au 03/04/2017 à 6,4%	995 615,276	999 715,657	2,11%
TOTAL	1 990 810,969	1 997 947,352	4,22%
Pourcentage par rapport au total des actifs			4,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2017 un solde de D : 21.676,677 contre un solde de D : 15.103,072 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts à recevoir sur obligations	8 604,932	-	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	4 789,726	2 942,081
Autres	13 071,745	10 313,346	13 071,745
Total	<u>21 676,677</u>	<u>15 103,072</u>	<u>16 013,826</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 63.106,140 contre D : 21.274,152 au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	53 106,140	1 274,152	50 295,293
Dépositaire	<u>10 000,000</u>	<u>20 000,000</u>	-
Total	<u>63 106,140</u>	<u>21 274,152</u>	<u>50 295,293</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 492.581,054 contre D : 600.051,263 au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 845,008	2 589,784	3 430,324
Dividendes à payer	431 665,258	579 177,901	432 462,858
Commissaire aux comptes	16 752,040	3 506,811	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	13 479,420	13 346,873	12 000,000
Retenue à la source	52,948	299,360	52,948
TCL	331,407	307,005	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	25 327,788	-	-
Autres	303,656	-	-
Total	<u>492 581,054</u>	<u>600 051,263</u>	<u>462 375,151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 25.328.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	11 620 331,375
Nombre de titres émis	113 231
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(6 070 679,250)
Nombre de titres rachetés	(59 154)
Nombre d'actionnaires sortants	(125)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 203,011
Régularisation des sommes non distribuables	85,741

Capital au 31-03-2017

Montant	45 091 356,473
Nombre de titres	439 368
Nombre d'actionnaires	909

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 407.361,274 contre D : 279.838,118 pour la même période de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>369 655,138</u>	<u>271 136,968</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	369 655,138	271 136,968	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>37 706,136</u>	<u>8 701,150</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	37 706,136	8 701,150	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	-	-	3 334,990
TOTAL	407 361,274	279 838,118	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 103.319,740 contre D : 57.997,772, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	88 399,502	57 997,772	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	14 920,238	-	49 175,455
TOTAL	103 319,740	57 997,772	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 63.106,140 contre D : 46.763,009 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	53 106,140	36 763,009	176 944,326
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000	10 000,000
TOTAL	63 106,140	46 763,009	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 18.133,931 contre D : 13.986,342 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Redevance du CMF	10 620,738	7 352,334	35 387,748
Commissaire aux comptes	3 452,040	3 241,056	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	1 479,420	1 146,873	4 600,000
TCL	1 003,010	747,929	3 292,330
Autres	519,900	439,327	1 254,242
TOTAL	18 133,931	13 986,342	61 803,857

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.